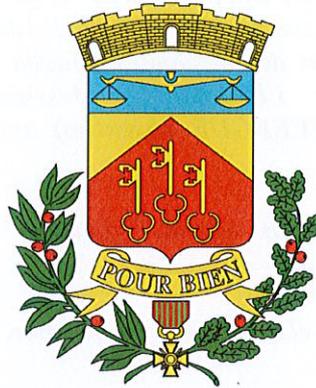


# VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



## PROCÈS VERBAL

### DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 NOVEMBRE 2023

*L'an deux mil vingt et trois, le 29 Novembre à 10H30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Madame Catherine WILLE, Vice-Présidente, en suite de convocation en date du 28 Novembre 2023.*

*Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.*

*Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Kjadija LANNABI, Micheline MAYEUX, Sandrine WABLE, Corinne LEFEBVRE, Messieurs Daniel KRUSZKA, Jacques PELOILLE, Jean-Marc FAUVERGUE absent(es) excusé(es) et Thierry BALINGHEN absent*

*Constatant que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente présente ses communications.*

*Madame Sabrina TROLET est élue secrétaire de séance.*

Le Conseil d'Administration a examiné et voté ce qui suit :

- Partenariat tripartite entre le Centre Communal d'Action Sociale, la Société SEFAR FYLTIS située à BILLY BERCLAU et Monsieur Jonathan BETERMIER maraîcher biologique de la commune de Loison-sous-Lens.

Monsieur BETERMIER Jonathan, a souhaité soumettre son projet au Centre Communal d'Action Sociale.

Le bénéficiaire et le mécène ont pour objectif commun un projet alimentaire consistant à mettre en place des paniers solidaires de produits biologiques, locaux et de saison, en faveur des foyers nécessiteux de la commune recensée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Madame HUMAIN Stéphanie s'est présentée comme employée représentant la société SEFAR, sise à BILLY-BERCLAU, et nous a fait part avoir à sa disposition une enveloppe à hauteur de 4 193 € consécutive à un bon chiffre d'affaires de l'entreprise. Elle a fait valoir son intention de collaborer avec Monsieur BETERMIER Jonathan, pour la mise en œuvre d'une action caritative et nous propose une action en lien avec notre maraîcher autour des « paniers solidaires ».

Le but principal est d'aider toutes personnes rencontrant des difficultés financières ponctuelles en proposant des paniers solidaires.

Au vu des difficultés financières actuelles que rencontre notre public, nous proposons d'accompagner 10 foyers Loisonnais, qui s'engageront pour l'achat de paniers sur une durée de 10 mois, correspondant à 35 paniers, avec une participation à hauteur de 3€/semaine et par foyer.

La distribution se fera tous les jeudis de 17H30 à 19H à la ferme, rue Georges Devouges à Loison-sous-Lens. Les familles s'engageront pour une durée de 1an avec un démarrage début Décembre 2023.

- **Vote à l'unanimité.**

En Annexe : Convention de partenariat

- Questions diverses

Monsieur PENETTICOBRA demande pour quels motifs la Société SEFAR FYLTIS s'est manifesté auprès du C.C.A.S et par quel biais celle-ci a connaissance de M. BETERMIER maraîcher biologique œuvrant pour la commune. Monsieur PENETTICOBRA informe aussi, qu'il serait judicieux de prendre contact avec d'autres entreprises pour savoir si celles-ci seraient favorables à mettre en œuvre des partenariats, pour la réalisation d'actions caritatives et en faire bénéficier une population Loisonnaise ciblée, tels que les personnes âgées ou isolées et leurs faire profiter de portage de plateaux repas à domicile à moindre coût, ou prise de repas à la cantine scolaire et confectionnés par les services de cantine.

Madame POCHET informe que depuis son départ à la retraite des services de cantine il y a quelques années, les personnes âgées ne côtoient plus la cantine municipale.

Madame TROLET propose un article à afficher dans la Vie Loisonnaise dans la rubrique « Le saviez-vous » pour remobiliser les personnes âgées ou isolées afin de pouvoir se restaurer de temps à autre, avec un tarif abordable.

- ✓ Le don effectué par la Société SEFAR FYLTIS au bénéficiaire ouvre le droit à une réduction d'impôt et certains salariés sont déjà clients auprès de M. BETERMIER.
- ✓ Une réflexion peut être menée auprès de certaines entreprises, néanmoins cela doit rester réalisable et limité en fonction de la charge de travail et d'accueil auprès des services de la restauration de la commune.

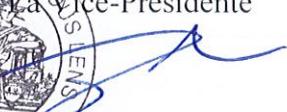
Mesdames BEDNAREK, VAN PARYS et POCHET, demandent si les familles ont été identifiées et si les denrées seront utilisées à bon escient.

- ✓ 10 familles Loisonnaises ont été identifiées et toutes savent accommoder les produits qui seront récoltés.

Madame BEDNAREK informe que M. BETERMIER fournit aussi des recettes en fonction des légumes de saisons.

Madame TROLET propose un atelier cuisine en lien avec les ateliers de la parentalité.

Le point à l'ordre du jour étant épuisé, la Vice-Présidente remercie chacun pour sa participation, la séance est levée à 11H15.

Po/Le Maire,  
Président du C.C.A. S  
La Vice-Présidente  
  
Catherine WILLE



La secrétaire de séance,

  
Sabrina TROLET